

Charte d'utilisation des ressources informatiques de l'établissement

Entre : Le lycée Français Des Mascareignes, ci-après dénommé « l'établissement », d'une part. **Et** : l'élève, dénommé « l'utilisateur » d'autre part.

1 – Respect de la législation :

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. Internet n'est pas une zone de non droit. Sont ainsi notamment (mais pas exclusivement) interdits et pénalement sanctionnés :

- Le non-respect des droits de la personne,
- L'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation et l'injure, messages à caractères violents ou pornographiques,
- Le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques ; pornographie, provocation, apologie de crimes, incitation à la drogue,
- Le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique ; copies et reproductions illicites de logiciels... etc.

2 – Il est ensuite convenu ce qui suit.

L'établissement propose à tous les utilisateurs un accès à ses ressources informatiques. On entend par ressources informatiques l'ensemble constitué par le réseau informatique, les serveurs, les postes de travail de l'établissement, les périphériques, les logiciels, les micro-ordinateurs portables, les micro-ordinateurs reliés aux vidéoprojecteurs, l'accès à Internet.

Droits des utilisateurs

L'établissement fait bénéficier à chaque utilisateur des services proposés après acceptation de la Charte. Pour les mineurs la signature de la charte est subordonnée à l'accord des parents ou du représentant légal.

Une fois la charte signée chaque utilisateur se voit attribuer un compte d'accès (identifiant/nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permet de se connecter et de s'identifier sur le réseau pédagogique. Les comptes d'accès et mots de passe sont **personnels et confidentiels**. Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite et informera l'administrateur en cas de problèmes avec son compte ou en cas d'anomalies matérielles ou logicielles constatées.

Engagement de l'établissement.

L'établissement s'engage à faire bénéficier tous les utilisateurs d'un accès aux ressources et services multimédias qu'il propose. Il s'engage également à préparer les élèves, les conseiller et les assister dans leur utilisation d'Internet et des réseaux numériques.

Dans un souci de protection des utilisateurs et de nos ressources informatiques ainsi que d'un point de vue sécurité du réseau, l'établissement est doté d'outils informatiques avec entre autres un filtre Internet (utilisation de la base de filtres de l'académie de Toulouse complétée par l'administrateur), des programmes de contrôle et d'analyse du réseau informatique.

Ces différents outils permettent de gérer et évaluer l'ensemble du trafic Internet et réseau généré en interne ainsi que d'émettre des rapports basés sur ce trafic pour chaque utilisateur. Les fichiers générés, comme demandé par la loi française, seront stockés pendant une durée de douze (12) mois. Ils ne seront accessibles que par des personnes dûment accréditées par le chef d'établissement.

L'utilisateur s'engage à :

- Respecter la législation évoquée au paragraphe 1,
- Ne pas s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur ou communiquer le sien,
- Ne pas modifier ou détruire des informations ne lui appartenant pas (répertoires, logiciels, fichiers etc.),
- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau,
- Ne pas chercher à contourner tout outil assurant la sécurité du réseau
- Ne pas modifier la configuration du système ou des machines,
- Quitter un poste de travail en fermant sa session de travail. (S'il ne se déconnecte pas, son répertoire personnel reste accessible pour tout utilisateur ultérieur sur le poste),
- Informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.
- Ne pas installer de nouveaux logiciels sur les postes de travail
- Respecter le matériel informatique mis à disposition par l'établissement
- Ne rien télécharger à des fins personnelles sur les postes de travail
- Ne pas laisser de traces volontaires lors de sa navigation internet (nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, etc.)

L'usage des ressources informatiques de l'établissement doit se faire uniquement à des fins pédagogiques

L'usage d'Internet

L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre d'objectifs pédagogiques ou du projet personnel de l'élève, c'est à dire, fiches de cours, exercices en lignes, exposés, sujets et corrigés, orientation scolaire et professionnelle. La publication de photos d'élèves sur Internet nécessite leur autorisation ou celles des parents pour les élèves mineurs.

En cas de production de documents sur Internet, les textes, les images, les sons doivent être libres de droits ou diffusés avec l'autorisation écrite de leurs auteurs et avec indication de leur source, conformément aux lois en vigueur.

Il est formellement interdit de se connecter ou de visiter des sites illicites (sites *pornographiques, pédophiles, racistes, de téléchargements illégaux*) ainsi que des sites de jeux ou de discussion sans rapport avec le travail scolaire.

3 – Le non-respect du contenu de cette charte pourra entrainer les sanctions prévues dans le règlement intérieur dont par exemples :

Le compte personnel de l'élève pourra être suspendu pour une durée d'une semaine et en cas de récidive cette sanction peut aller jusqu'à la suppression de l'accès aux ressources informatiques de l'établissement.

Le règlement intérieur ne se substituant pas à la loi des poursuites pénales pourront être mises en œuvre pour les cas les plus graves.

L'informatique et Internet sont loin d'être seulement des outils qui peuvent améliorer la pédagogie. Ce sont des phénomènes de société qui modifient la relation des humains avec leur monde et avec leurs semblables. Mais l'utilisation d'un ensemble aussi important et si complexe dans sa gestion et son entretien, demande à chaque élève de respecter scrupuleusement les conditions de fonctionnement et de comportement contenu dans cette charte.

L'établissement offre ainsi un nouvel espace de communication et des outils pour développer la citoyenneté, développer de nouvelles habiletés, accéder à une information plus diversifiée et à des ressources riches et originales et ouvrir l'école sur le monde extérieur et permettre au monde extérieur d'entrer à l'école.

St Pierre le/...../20..... Date de naissance (élève)...../...../.....

Nom..... Prénom..... Classe.....

Signature de l'élève.....

Signature du responsable légal (si l'utilisateur est mineur)